



20 JAN. 2023

AVIS

Aux candidats des listes d'attente du concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé, session du 11 décembre 2022

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes d'attente publiées le 29 décembre 2022 sur le site www.sante.gov.ma, qu'ils sont convoqués **le lundi 30 janvier 2023 de 08h30 jusqu'à 16h30**, pour s'inscrire aux instituts où ils ont déposé leur candidature, munis des pièces suivantes :

- **L'original du diplôme ou de l'attestation de scolarité ;**
- **Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;**
- **Une copie légalisée du permis de conduire pour les techniciens ambulanciers.**

Il est à signaler que le remplacement des candidats non-inscrits des listes principales se fera selon l'ordre de mérite, parmi les candidats des listes d'attente présents à la date et l'heure sus-indiquées, et ce, **en fonction du nombre des places vacantes par filière et par institut**, conformément au tableau ci-joint.

Cet avis tient lieu de convocation.

Pour le Ministre de la Santé et de la Protection
Sociale et par Délégation
Le Directeur des Ressources Humaines
Signé : M. ZNIBER-BACH Adil





Répartition des places vacantes par filière et par institut pour le remplacement des candidats non-inscrits des listes principales, du concours d'accès aux IFPS, session du 11 décembre 2022

Institut	Places vacantes par filière	
	Aide-soignant	Technicien ambulancier
Rabat	02	--
Casablanca	--	02
Marrakech	01	--
Agadir	04	05
Fès	05	04
Tanger	02	02
Oujda	03	04
Laayoune	01	--

